

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

27 septembre 2016

et qu'elle a été faite le

27 septembre 2016

Que le nombre des membres en exercice est de : 36

Présents : 28

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 5

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_10_099**

**Objet :
DEJEPS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 6 octobre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 6 octobre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à SERMANGE (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gêrôme FASSENET.

Présents : **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gêrôme FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagney** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Suppléés : **Ougney** : M. Eric CHAPUIS **Plumont** : Mme Nicole FERNOUX COUTENET **Vitreux** : M. Marc GENTY

Absents excusés : **Etrepigny** : M. Didier PEREZ **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Orchamps** : M. Denis JEUNET

Secrétaire de séance : M. Michel BENESSIONO

Procurations de vote :

Mandants : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

20 OCT. 2015

Loi du 2 Mars 1982

DEJEPS

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 22 septembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil Communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir à ce type de contrat ;

Le stage est en alternance d'un an en CIF. La formation sera délivrée par l'UFCV. Le stagiaire doit effectuer 700h heures de formation théorique et 500h minimum de stage pratique, mais il est préconisé 840h. Les 500h de stage seront pris en charge par le FONGECIF et le candidat(e) demande éventuellement que la CCJN rémunère les 340 heures supplémentaires.

Pour prétendre à son stage elle doit avoir un sujet d'étude. Après échange avec le stagiaire, 3 axes ont été proposés :

- le développement de l'accueil enfance jeunesse sur le secteur Nord de la CCJN avec l'intégration des nouvelles communes ;
- le développement du secteur sur l'ensemble du territoire en collaboration avec les responsables des ALSH de Dampierre et Orchamps ;
- le renforcement du lien entre l'ensemble des structures jeunesse dans une politique de développement du lien social sur le territoire du Jura Nord.

Le stagiaire doit monter un pré projet sur un de ces sujets ou sur un autre de son choix pour faire valider son entrée en formation.

Le stage serait encadré par le Directrice EJASCO. Un partenariat sera nécessaire avec les accueils, le secteur jeunes et le chargé de mission développement en fonction du sujet choisi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte le recours au contrat en alternance d'un an en CIF ;**
- **accepte de conclure à compter du 1^{er} janvier 2017 le contrat en alternance conformément aux éléments ci-dessus ;**
- **autorise le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier,**
- **se prononce favorablement sur la prise en charge de la CCJN des 340 heures supplémentaires ;**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

